

tables mais qu'il convient néanmoins de tenir compte des impératifs et des restrictions qu'impliquent les exigences militaires. C'est là une des conditions pour assurer le respect du droit humanitaire par les forces armées.

---

### QUI ÉTAIT LE FRÈRE D'HENRY DUNANT ?

Il est intéressant de savoir que le frère cadet d'Henry Dunant, Pierre-Louis Dunant, né à Genève en 1834 et mort dans cette ville en 1918, s'intéressait, lui aussi, aux problèmes humanitaires, comme nous l'apprend une chronique parue dans *Médecine et hygiène* (Genève, N° du 27 octobre 1976).

Après avoir fait ses études médicales à Paris, P.-L. Dunant s'installa dans sa ville natale et s'occupa notamment de questions d'hygiène et de démographie. Il devint professeur d'hygiène à la Faculté de médecine et, en 1882, assumait la charge de secrétaire général du Congrès international d'hygiène dont il publia les actes. Auteur de plusieurs mémoires sur des sujets de médecine sociale et de démographie, il rédigea longtemps un bulletin mensuel de statistique mortuaire et épidémique.

Il eut également une activité pratique dans le domaine humanitaire, s'occupant de diverses œuvres charitables de sa cité. Il fut, en particulier, l'un des fondateurs d'un asile pour les femmes convalescentes, et il se dévoua longtemps à cette œuvre en tant que médecin attaché à l'établissement. Comme son frère Henry, il subit vraisemblablement l'influence de sa mère qui se dépensa elle-même en faveur des pauvres et des abandonnés.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Evoquant sa mère, Henry Dunant, écrit dans ses *Mémoires*: « Les exemples sont nombreux, dans l'histoire, de mères ayant eu une grande influence sur des fils qui ont pu rendre des services à l'humanité ».